

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – CONSTRUCTION DE DEUX IMMEUBLES DE SIX UNITÉS DE CONDOS AU QUARTIER BEL-AIR, ADJACENTS À LA NOUVELLE RUE PROJETÉE RELIANT LES RUES MONTCALM ET LOUIS-HÉBERT

AVIS PUBLIC

DE LA RÉVISION DE LA LISTE RÉFÉRENDAIRE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par monsieur Jean-Sébastien Poirier, directeur général adjoint et greffier, que :

1. La liste référendaire du secteur visé par le référendum du 3 octobre 2021 concernant le projet de construction de deux immeubles de six unités de condos au quartier Bel-Air a été déposée au bureau de la municipalité **le 31 août 2021**.

Elle fera maintenant l'objet d'une révision.

2. Les conditions requises pour être habile à voter et avoir le droit d'être inscrit sur la liste sont les suivantes :

⇒ peut être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné de la Ville de La Tuque toute personne qui est majeure le jour du scrutin et, le 20 juillet 2021 :

- est de citoyenneté canadienne;
- n'est pas en curatelle;
- n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;

et

- est soit :
 - domiciliée sur le territoire du secteur concerné et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
 - depuis au moins 12 mois, soit :

- ❖ **propriétaire unique d'un immeuble** sur le territoire du secteur concerné, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire du secteur concerné et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste référendaire;
- ❖ **occupante unique d'un établissement d'entreprise** sur le territoire du secteur concerné, à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire d'un immeuble dans le secteur concerné, et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste référendaire;

Note : Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise sur le territoire de la municipalité a le droit de s'inscrire dans ce secteur, même si l'immeuble ou l'établissement d'entreprise se trouvant dans ce secteur n'a pas la valeur foncière ou locative la plus élevée.

- ❖ **copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise** sur le territoire du secteur concerné, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont habiles à voter dans la municipalité le 20 juillet 2021.

Ne peut être désignée le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble, d'occupant unique d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis désigné d'un immeuble.

3. Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.
4. La liste référendaire peut être consultée et les demandes d'inscription, de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision aux endroits suivants :

Centre social municipal 525, rue St-Eugène (819 523-8200, poste 2142)	
JOURS POUR PRÉSENTER DES DEMANDES	
Dates	Heures
Vendredi 17 septembre 2021	De 14 h 30 à 22 h
Samedi 18 septembre 2021	De 10 h à 13 h

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez me joindre en communiquant avec moi à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Jean-Sébastien Poirier
Directeur général adjoint et greffier
375, rue St-Joseph
La Tuque (Québec) G9X 1L5
Téléphone : 819 523-8200, poste 2142
Ligne sans frais : 1 866-523-2121
Télécopieur : 819 523-5419
Courriel : greffe@ville.latuque.qc.ca

AVIS PUBLIC FAIT ET DONNÉ à La Tuque ce 10^e jour du mois de septembre 2021.



Jean-Sébastien Poirier
Directeur général adjoint et greffier

**POUR PUBLICATION SUR LE SITE WEB DE VILLE DE LA TUQUE
AU WWW.VILLE.LATUQUE.QC.CA
LE 10 SEPTEMBRE 2021**